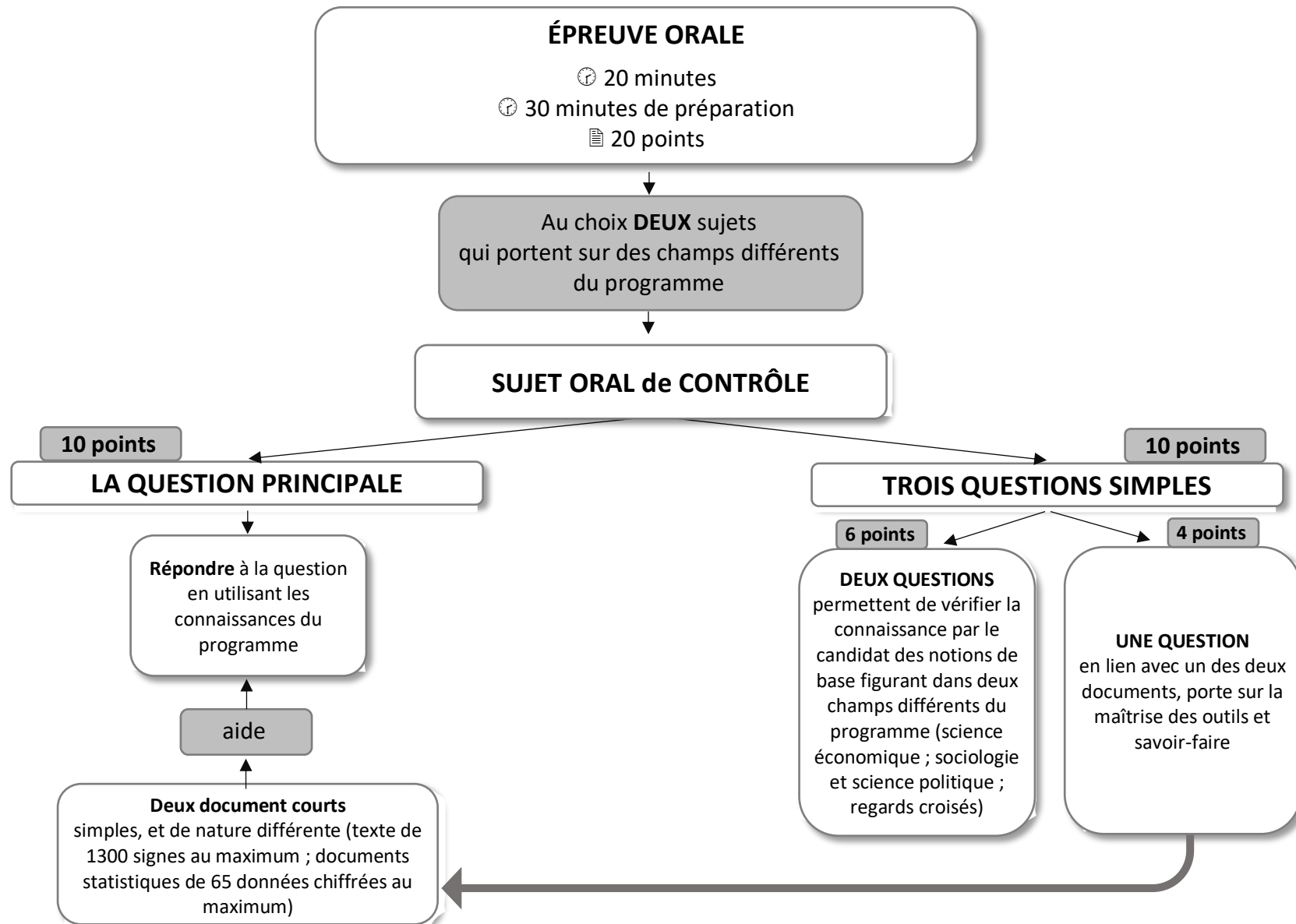


ÉPREUVE ORALE DE CONTRÔLE



Lien vers le BO : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2001800N.htm>

Épreuve orale de contrôle

Durée : 20 minutes

Temps de préparation : 30 minutes

Structure de l'épreuve

Cette épreuve orale porte sur la même partie du programme que l'épreuve écrite.

Le candidat a le choix entre deux sujets dont les questions principales portent sur des champs différents du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés).

La question principale, notée sur 10 points, prend appui sur deux documents courts, simples, et de nature différente (texte de 1300 signes au maximum ; documents statistiques de 65 données chiffrées au maximum). Le sujet comporte également trois questions simples, notées sur 10 points. Les deux premières questions sont notées sur 6 points et permettent de vérifier la connaissance par le candidat des notions de base figurant dans deux champs différents du programme (science économique ; sociologie et science politique ; regards croisés). La troisième question, en lien avec un des deux documents, porte sur la maîtrise des outils et savoir-faire, elle est notée sur 4 points.